



**REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE**

ARRETE N° 2019 – 28 – CONC

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DE REDACTEUR
TERRITORIAL - SESSION 2019**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu** le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** le Décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.
- Vu** l'arrêté n° 2018-40-CONC du 7 décembre 2018 portant ouverture du concours de rédacteur - session 2019 ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-37-CONC du 28 août 2019 portant admission à concourir au concours de rédacteur - session 2019,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des membres du jury de la session 2019 du concours de rédacteur territorial.

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Les membres du jury du concours sont les suivants :

Président du jury : Monsieur Jean-Luc CARPENTIER - Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs

Vice-président du jury : Monsieur David SIMONNET - Conseiller municipal à Conches en Ouche.

ELUS LOCAUX

- Madame Annie DEPRESLE - Maire-Adjointe à Verneuil sur Avre.
- Monsieur Jean-Luc CARPENTIER - Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs
- Madame Isabelle DUONG - Maire de Manneville sur Risle
- Madame Martine SAINT LAURENT - Vice-Présidente de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg.
- Monsieur David SIMONNET - Conseiller municipal à Conches en Ouche.

PERSONNALITES QUALIFIEES

- Madame Olga BIDAULT - Conseillère pédagogique à l'inspection académique de l'Eure à la retraite.
- Monsieur Pierre DUCLOS - Représentant du CNFPT et DGS de la commune de LIMAY.
- Monsieur Bernard FOUCAUD - Directeur Général Adjoint des services du Conseil Général de l'Eure à la Retraite à la retraite.
- Monsieur Antoine BOURDIN - Juriste et Directeur de la commande publique et de l'urbanisme à la Commune de Bihorel
- Monsieur Mathieu TRAISNEL - Directeur Adjoint général adjoint des services à Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX - BP 276 - 27002 EVREUX CEDEX - Tél : 02 32 39 23 99 -
Mail : info@cdg27.fr - Site Internet : www.cdg27.fr

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- Monsieur Jean-Michel PEROL - Directeur général des services à Saint Aubin les Elbeuf.
- Madame Delphine PLUCHET – représentant du personnel.
- Monsieur Sid-Admed SIRAT- Directeur général adjoint des services à Communauté d’Agglomération Seine-Eure.
- Madame Eva DEVILLIERS-KERDAT – Attachée principale et Directeur Général Adjoint de la Direction Générale des services à Evreux
- Madame Caroline HOUGNON – Attaché territoriale à la Région Normandie

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Evreux, le 10 septembre 2019

Le Président du Centre/de Gestion



Pascal LEHONGRE

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 –
Mail : info@cde27.fr – Site Internet : www.cde27.fr